



CERTIFICAT D'AUTORISATION D'URBANISME TACITE

PC07206226Z0002	
Date de dépôt	01/04/2026
Date de décision tacite	01/06/2026.
Avis de dépôt affiché en mairie	10/06/2026
Transmission au contrôle de légalité	11/06/2026
Demandeur	Monsieur LENOIR Eric 25 IMPASSE DE LA TOUCHARDERIE LA BARRICADE 72400 LA CHAPELLE DU BOIS
Projet	Nouvelle construction
Surface de Plancher de Construction	
Destination	
Terrain	0A-0466, 0A-0467, 0A-0468 25 IMPASSE DE LA TOUCHARDERIE LA BARRICADE 72400 LA CHAPELLE DU BOIS

La commune de LA CHAPELLE DU BOIS certifie que vous disposez d'un accord tacite sur votre autorisation.

Votre projet est bien conforme aux dispositions d'urbanisme vérifiées au cours de l'instruction. Il est tacite depuis le 01/06/2026.

A partir de la date de tacité, l'administration dispose d'un délai de 3 mois pour retirer la décision si elle l'estime illégale.

Votre demande a été affichée lors du dépôt, puis le dossier a été transmis au contrôle de légalité.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à LA CHAPELLE DU BOIS, le 01/06/2026

Le Maire,
Pascal BOURGOIN

